



L'inscription au voyage vaut engagement définitif de participation.  
Une annulation ne pourrait être acceptée que pour motif grave.

185, avenue de Choisy - 75013 Paris  
tél. > 01 44 24 72 72  
fax > 01 44 24 72 73  
www.fnas.net

# Séjours printemps

## MAJORQUE

## ITALIE DU SUD

Du samedi 13 au samedi 20 avril 2019

Du samedi 13 au samedi 20 avril 2019

Du samedi 20 avril au samedi 27 avril 2019

Du samedi 20 avril au samedi 27 avril 2019

### Pour les personnes s'inscrivant seules :

Chambre individuelle (+133 € à Majorque, + 319 € en Italie)

Accepte de partager la chambre

Nom de l'ouvrant droit .....

Prénom ..... N° d'ouvrant droit .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Mobile ..... Date de naissance .....

Adresse électronique .....

**Vous autorisez le FNAS à utiliser votre courriel pour :**  vous écrire au sujet d'un dossier en cours  vous envoyer les informations sur les séjours qu'il propose  vous faire part des informations et promotions de ses partenaires

Profession .....  Intermittent  Permanent (CDI, CDD, contrats aidés...)

Transport  Train **Au retour (dans les 30 jours suivant le retour) : veuillez nous envoyer vos billets de train**  
 Autre transport voir nouvelle règle de prise en charge de frais de transport

Nom des participants au séjour	Prénom	Né(e) le	Ayant droit

Nombre de participants .....

### **Joindre à votre envoi :**

> Chèque de caution de 50% du montant total, libellé à l'ordre du FNAS

*Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas de défaut du paiement au voyageur de la part restant à votre charge.*

> Copie des passeports des participants

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente de ce séjour (consultables sur le site fnas.net),**

Fait le

, à

Signature

# Séjours printemps

## Validité de votre demande

- **Vos droits doivent être ouverts** à la date de réception de votre demande d'inscription

## Documents à fournir

Lors de votre première demande de l'année, il faut produire :

- **Copie intégrale de l'avis d'impôt sur les revenus de l'année n-2, ou des deux avis pour les couples non mariés**
- **Copie intégrale du ou des livrets de famille** dans le cas de famille recomposée (sauf les pages blanches), ou extrait d'actes de naissance avec filiation (si votre situation n'a pas changé et que vous nous avez envoyé ce document après avril 2014, il est inutile de le renvoyer de nouveau)
- **Un justificatif de vie commune** pour les couples non mariés (copie de la déclaration de vie maritale faite en mairie ou du PACS, d'un RIB ou RIP de compte joint, d'une quittance de loyer mentionnant les deux noms) **et la copie de la pièce d'identité du conjoint** (à fournir une seule fois pour l'inscription de votre conjoint).
- Un certificat de scolarité pour les enfants majeurs.

**Si vous nous avez déjà adressé ces documents cette année, il est inutile de nous les envoyer de nouveau.**

### Dans certains cas

Compte tenu du décalage entre le moment où le travail est effectué et celui où le FNAS reçoit les informations des entreprises, il peut se faire que dans certains cas (incertitudes sur les temps de travail pour les salariés intermittents, ou périodes tangentes d'ouverture de droits pour les autres salariés), pour ne pas pénaliser le salarié, le FNAS lui demande de produire son ou ses dernier(s) bulletin(s) de salaire.